

L'accord de Kigali sur le climat : de l'arbre des HFC à la forêt du CO2

lundi 17 octobre 2016, par [TANURO Daniel](#) (Date de rédaction antérieure : 16 octobre 2016).

L'accord sur l'élimination des HFC conclu à Kigali est important mais ne doit pas faire illusion. Les HFC ont, comme les CFC qu'ils remplacent, un pouvoir radiatif plus de mille fois supérieur à celui du CO₂, mais ne détruisent pas la couche d'ozone [1]. Le problème : la croissance des émissions de HFC risquait d'annuler le bénéfice climatique qui est une retombée du Protocole sur la couche d'ozone. Le *phasing out* des HFC signifie que la reconstitution de cette couche est mise en cohérence avec la volonté de limiter le réchauffement. C'est une bonne nouvelle, mais le climat est loin d'être sauvé pour autant : les émissions globales de gaz à effet de serre d'ici 2050 seront réduites de 90 gigatonnes d'équivalent CO₂ par rapport aux projections. Cela équivaut à peine à... deux années de rejets au rythme actuel.

L'accord confirme que les cercles dominants du capital - y compris les multinationales fossiles - reconnaissent la réalité du réchauffement et le danger qu'il représente. Les gouvernements veulent agir et le faire savoir, afin de rassurer l'opinion publique. D'où le battage médiatique sur l'accord de Kigali. Cependant, on omet de dire que les industriels peuvent facilement se passer de composés tels que les HFC. Il suffit que des alternatives à bas prix soient disponibles. Renoncer aux combustibles fossiles est une autre paire de manches. Entre autres parce que 4/5^e (au moins) des réserves connues doivent rester dans le sol pour avoir 60% de chance (ce qui est peu) de rester sous les 2°C de réchauffement (ce qui est trop). En d'autres termes : sauver le climat requiert la destruction d'énormes quantités de capital, et la question se pose : comment faire et qui va payer ?

Les médias omettent aussi ceci : contrairement aux accords conclus à Kyoto et à Paris récemment dans le cadre de la Convention sur le climat, le Protocole de Montréal sur l'ozone n'est pas basé sur des mesures de marché mais tout simplement sur l'interdiction d'utiliser certains produits. Avec succès : la couche d'ozone sera reconstituée vers 2050. Une autre « vérité qui dérange », peut-être ?

Daniel Tanuro

P.-S.

* Article à paraître dans « POLITIQUE, revue de débats », novembre-décembre. Mis en ligne le 16 octobre 2016 sur LCR-La Gauche :

<http://www.lcr-lagauche.org/accord-sur-le-climat-de-larbre-des-hfc-a-la-foret-du-co2/>

Notes

[1] HFC : hydrofluorocarbures ; appelés à remplacer notamment les CFC - chlorofluorocarbures - et les HCFC, les gaz les plus utilisés comme réfrigérants jusqu'à l'adoption du Protocole de

Montréal en 1987.